



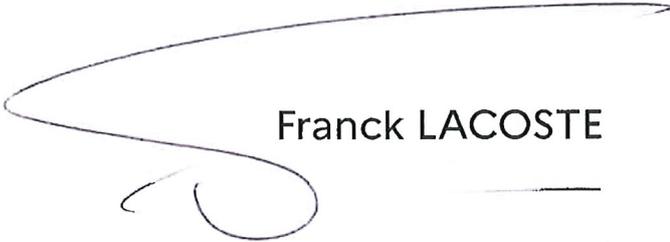
**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
Direction des services du Cabinet

En application de l'arrêté préfectoral numéro 2021-337-003 du 3 décembre 2021, la vente de carburants au détail dans tout récipient transportable est interdite sur l'ensemble du territoire des Alpes-de-Haute-Provence du jeudi 30 décembre 2021 à 16H00 au samedi 1^{er} janvier 2022 à 7H00,

Pour la Préfète et par délégation
Le Directeur des services du cabinet



Franck LACOSTE